

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 997

Artikel: Journaux régionaux : aujourd'hui, on informe gratis
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'intox

(ag) Le corps électoral vaudois doit se prononcer sur deux initiatives, l'une constitutionnelle, l'autre législative, intitulées «Sortir du nucléaire» pour la première et «Comment sortir du nucléaire pour la seconde.

Evidemment les textes ne donnent pas la recette-miracle, mais ils définissent une orientation dans les domaines qui sont de compétence cantonale: encouragement aux économies, développement des énergies renouvelables, etc. C'est un programme aux balises connues.

Des initiatives semblables ont été développées et adoptées dans plusieurs cantons. Elles trouvent leur limite dans le droit fédéral et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Les retombées concrètes seront donc limitées.

Dès maintenant la campagne est ouverte. Et l'on assiste contre ces initiatives à un déchaînement de propagande d'une vulgarité mensongère exceptionnelle.

Des gendarmes et des fonctionnaires viendront rationner les utilisateurs. Le mazout (pourquoi le mazout?) coûtera deux ou trois fois plus cher et «pensez à ce que vous coûtent déjà vos fins de mois: loyer, assurances, impôts, nourriture, vêtements». Les hôpitaux enregistreront une hausse incalculable se répercutant sur le coût de la santé qui est déjà exorbitant. La surveillance bureaucratique créera un climat étouffant (sans ventilation!). Les dépenses seront un gouffre à millions «pompés sur le dos du contribuable» (sic).

Aucune référence aux textes à discuter. Plus c'est gros, plus ça passe.

Ce type de désinformation est tellement banal que l'on pourrait croire que le grossissement s'use dans la gratuité des exagérations. Il faut pourtant ne pas laisser passer, car on entre dans une ère du mensonge organisé.

Je connais une station de montagne qui est l'exemple de l'aménagement manqué. Il faut vingt minutes à pied pour sortir d'une banlieue proliférante de chalets. L'extension est telle que la voiture est indispensable pour toute course d'achats, d'où des embouteillages dignes d'un centre urbain.

La publicité diffusée par la presse vante, photographie à l'appui, des courses à

cheval dans une lumière de mélèze. L'équitation n'a jamais été un sport local, mais qu'importe. Jusque-là le truquage publicitaire est ordinaire. Mais pour échapper à cette banalité, il faut plus encore. On représente une foule de baigneurs serrés, compressés sur une plage et l'on argumente ainsi: «Si vous voulez échapper à cela, venez à X».

Il est dangereux que le débat politique, qui connaît sa démagogie, l'amplifie encore par les procédés du mensonge publicitaire.

Sur le sujet passionnel du nucléaire,

j'avais lu que des associations décidées à parler le langage des faits préparaient des cahiers sérieux de documentation. Mais cette louable intention se trouve démentie par le financement de campagnes de presse qui témoignent d'un mépris total des citoyens.

Car la communication et la démocratie presupposent un respect de celui à qui on adresse ses arguments. La vulgarité cynique prépare le chemin de la désinformation systématique, puis de la manipulation.

Ces risques de désintégration du débat sont plus graves que les prétendus risques de pénurie. Le manque n'est pas celui de l'énergie mais celui de la dignité. ■

JOURNAUX RÉGIONAUX

Aujourd'hui, on informe gratis

(cfp) A part les journaux gratuits spécifiques, les Veveysans et d'autres habitants de ce district reçoivent gratuitement un jour par semaine *Vevey-Riviera* et *L'Est Vaudois*, deux quotidiens régionaux qui, par cette distribution, veulent marquer le territoire traditionnel dans un cas, et le territoire convoité dans l'autre, tout en offrant aux annonceurs un support couvrant intégralement la région arrosée.

Les milieux publicitaires ne sont pas persuadés de l'impact de ces distributions et les lecteurs ne sont pas tous convaincus de la justesse du calcul des éditeurs recourant à cette méthode. D'un article paru dans le *Tages-Anzeiger*, nous retenons que la Suisse romande et la région zurichoise sont des contrées où la presse gratuite a actuellement une grande importance.

Les lecteurs peuvent avoir deux attitudes. Ceux qui sont des abonnés traditionnels des journaux engagés dans une telle lutte pourraient être tentés de renoncer à leur abonnement puisqu'ils ont deux fois par semaine des informations locales gratuites. Les autres, abonnés à un quotidien d'ailleurs, ne regretteront pas de renoncer à l'abonnement au journal local.

Comme dans le cas de la région vevey-sanne, c'est dans la région zurichoise

qu'une telle distribution gratuite fleurit. A Dubendorf, par exemple, les ménages reçoivent l'hebdomadaire *Zuri Woche* qui couvre tout l'espace zurichois, un journal régional provenant de l'*Anzeiger von Uster*, ainsi que le *Glattaler*. Or, peu d'habitants de Dubendorf sont abonnés à un quotidien régional. Rien d'étonnant. Car le problème pour l'éditeur est de savoir s'il fait distribuer gratuitement un journal avec beaucoup d'annonces et peu de textes rédactionnels, ce qui mécontentera les annonceurs ou s'il offre une partie rédactionnelle correspondant à l'offre publicitaire, ce qui sera préjudiciable aux abonnés réguliers qui ne bénéficieront pas tous les jours d'une information aussi riche.

Les spécialistes estiment que la distribution gratuite et régulière de quotidiens est attractive lorsque la présence habituelle est inférieure à 50%. C'est le cas pour l'ensemble du district de Vevey si l'on se fonde sur les données de diffusion de la presse suisse.

Le *Tages-Anzeiger* pose ouvertement la question: le quotidien local avec des abonnés est-il condamné et sera-t-il remplacé par des journaux gratuits? Le grand journal zurichoïs semble avoir déjà trouvé la réponse puisqu'il publie depuis peu un tri-hebdomadaire distri-

Clochemerle (VD)

(pi) C'est sans recourir à l'Ordonnance du Conseil fédéral sur la protection contre le bruit (OPB) que les tribunaux civils règlent les affaires de voisinage, car aucune norme n'y est prévue pour la pollution sonore campagnarde à laquelle chacun était habitué et qui est si souvent réputée faire partie des charmes de la vie au vert; les cloches des vaches et le chant du coq sont les bruits auxquels les citadins émigrés semblent avoir le plus de mal à s'habituer, à en croire les chroniques judiciaires. Si le droit au cocorico d'un gallinacé genevois a été reconnu devant le tribunal, un troupeau de bovidés vaudois a par contre été réduit au silence par décision judiciaire.

Les cloches des veaux de Bex, récemment interdites par le Tribunal civil d'Aigle, continuent pourtant à faire du

bruit: manifestation de soutien avec sonnailles et toupins un dimanche soir, lettres de lecteurs dans les quotidiens viennent au secours du paysan à l'origine de cette «survivance pastorale en milieu urbain» pour reprendre les termes du président du tribunal. Celui-ci a pesé «les intérêts d'une famille peut-être anormalement sensible au bruit, souhaitant retrouver la tranquillité, et d'un éleveur fidèle à la tradition (...). La prépondérance de l'intérêt de la famille à maintenir ou à recouvrer sa bonne santé prime.»

On peut certes comprendre le résultat de cette pesée d'intérêt en analysant ce cas, pris isolément et pour lui-même, encore que les veaux ne portent pas des cloches uniquement par tradition. Elles servent à faciliter la recherche d'un éventuel fugitif parmi le troupeau, notamment lorsque les bêtes pâturent de nuit. Mais on peut évidemment dissenter longuement sur l'utilité de ce système de recherche lorsque les possibilités de fuite sont limitées par un enclos entouré d'habitations. Là n'est pas notre propos.

Ça cloche au téléphone

Les motifs avancés par la famille incommodée sont autrement plus intéressants. Ainsi, le père, qui travaille à la maison, se plaignait de ne pouvoir converser avec ses clients au téléphone sur fond de cloches de vaches. Et cela durant quelques semaines par année. En revanche, les Valaisans incommodés et atteints dans leur santé par les émanations de fluor des usines d'aluminium ont dû mener une lutte pendant plusieurs dizaines d'années avant d'obtenir gain de cause. Et il y a peu de chance pour que les voisins d'un aéroport ou les personnes travaillant ou habitant en ville, près d'une rue à fort trafic dont le bruit est autrement plus élevé que celui de quelques cloches, voient un tribunal condamner les avions à rester au sol ou les voitures au garage. Les autorités vont certes prendre des mesures, mais elles consisteront dans bien des cas à obliger les propriétaires d'immeubles à en changer les fenêtres... On est tout aussi tolérant pour les innombrables bruits «normaux» qui animent la vie

d'un bureau. Téléphoner à côté du tintamarre que fait une imprimante ou une machine à écrire n'a évidemment pas le même effet sur les clients que celui des vaches au pré. On veut bien admirer une poya, mais plutôt peinte sur le chalet fribourgeois du Ballenberg ou chantée en patois à la Fête des vigneronnes que passant sous nos fenêtres.

Le bruit des oiseaux

Faut-il empêcher les oiseaux de chanter sous prétexte qu'ils émettent leur pépiement dès l'aurore? se demande une lectrice de *La Liberté*. Les nouveaux habitants d'un village genevois avaient fait circuler une pétition allant dans ce sens qui demandait aux autorités de réagir. Il faut au moins espérer que ceux que les bruits campagnards dérangent évitent de tondre leur gazon ou de déblayer la neige à l'aide d'une machine. Et qu'ils ne seront pas outrés lorsqu'un reportage présentera les conditions d'engraissement de certains veaux qui ne voient jamais le jour. Car il y aurait décidément beaucoup à dire sur ces paysans du dimanche suréquipés en outils à moteur de toutes sortes, gaspilleurs d'engrais et de pesticides, et qui cultivent ce qui est déjà, à l'échelle du pays, une surface «agricole» d'une importance considérable: les jardins privés et les pelouses «propres en ordre», ces déserts écologiques choyés par des citadins qui ont déménagé pour se rapprocher de la nature. ■

Dérapage au Flon

Nous avons oublié dans notre dernier numéro de mentionner les références du livre sur le Flon auquel nous avons consacré un article. Nous reparons aujourd'hui:

Une Place pour Lausanne. Entretiens de Jean-Claude Péclet avec Marx Lévy, suivis de *Flon 90*. Editions 24 Heures, Lausanne.

Dans le même article, le clavier du rédacteur a dérapé en insérant un sous-titre. C'est bien sûr *Léonard de Vinci à Lausanne* (et non Jules Verne) qu'il fallait lire. Toutes nos excuses.